



Les révisions de la constitution

Par **Syrine**, le **04/03/2014** à **12:03**

Bonjour à tous,

Je suis en première année de droit et il se trouve que j'ai une dissertation à rédiger et j'aimerais avoir quelques avis. Le sujet est le suivant: "Les révisions de la Constitution".

Mon plan est le suivant:

I/ Les modalités de la révision de la Constitution

A) L'initiative de la révision de la Constitution

à l'intérieur de cette sous partie je parle des organes qui prennent cette initiative (Parlement, président...)

B) La révision proprement dite

Ici je parle de l'adoption du projet, la proposition de la révision...

II/ Les limites de la révision de la Constitution

A) Les limites circonstanciées

Ici j'évoque l'empêchement de la révision de la Constitution dans certaines circonstances...

B) Les limites substantielles

Donc de l'interdiction de révisions de certaines dispositions de la Constitution

Ma problématique serait de se demander comment se fait la révision de la constitution et si cette révision peut se faire à tout moment.

J'accepte toute critique afin de rendre meilleur ce plan.